

**SEANCE DU  
12 JUIN 2024**

**RAPPORT N° VI-2  
24SGADB0057**

**Nombre de conseillers en exercice :  
25**

**Nombre de conseillers présents :  
21**

**Date de convocation :  
6 juin 2024**

**Date d'affichage :  
13 juin 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 12 juin à quatorze heures trente** le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Ateliers du Jour (Maison de l'administration) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

**CONSEILLERS DELEGUES**

**OBJET:  
Avenant n°1 à la convention d'achat d'eau avec le SIE de l'Arconce**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. CASSIER (pouvoir à M. PIGEAU)  
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)  
M. MEUNIER (pouvoir à M. JAUNET)  
M. PINTO (pouvoir à Mme REYES)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Frédérique LEMOINE

**Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 4**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le 22 décembre 2023, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« La Convention en date du 5 mai 2018 signée entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce et la CUCM instaure la vente d'eau en gros du Syndicat vers la CUCM.

Le Département de Saône-et-Loire réalise travaux sur le pont de la Bourbince à Ciry-le-Noble en 2024. Ceci contraint la Communauté Urbaine à déposer et supprimer temporairement la conduite d'eau potable qui utilise cet ouvrage d'art et qui permet l'alimentation de la zone sud du bourg.

Afin de maintenir la desserte de la zone, une interconnexion avec le réseau du Syndicat de l'Arconce est possible au niveau de l'aérodrome, sur la commune de Pouilloux.

Les vérifications techniques ayant confirmé la viabilité du projet, il est proposé l'établissement d'un avenant de vente temporaire d'eau du Syndicat vers la CUCM durant la période des travaux.

L'avenant, joint au présent rapport, prévoit l'ajout d'un débitmètre de vente d'eau en limite des communes de Pouilloux et de Ciry-le-Noble, dont l'entretien sera à la charge de la CUCM.

Il précise que le relevé des consommations sera réalisé contradictoirement à l'issue de la période de travaux, et fera l'objet d'une facturation spécifiques dans les conditions financières fixées par la convention initiale de 2018 et actualisées. Les autres articles demeurent inchangés.

Il est donc demandé au bureau Communautaire d'autoriser Monsieur le président à signer l'avenant n°1 à la convention d'achat d'eau potable entre le SIE de l'Arconce et la CUCM selon le projet joint

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de vente en gros à intervenir avec le SIE Arconce
- d'autoriser Monsieur le président à signer ledit avenant
- D'imputer les dépenses correspondantes au budget annexe eau

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 13 juin 2024  
et publié, affiché ou notifié le 13 juin 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,  
Jean-Marc FRIZOT

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,  
Jean-Marc FRIZOT



